



Berlin Eco

NUMERO 1

© DG Trésor

7 janvier 2021

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Selon l'[ifo](#), la baisse temporaire de la TVA (sur le deuxième semestre 2020) dans le cadre du plan de relance allemand n'a apporté que 6,3 Md€ de consommation supplémentaire, pour un coût chiffré à 20 Md€.

L'indice du climat des affaires de l'[ifo](#) se rétablit à 92,1 points en décembre 2020 après 90,9 points en novembre. Les attentes pour les mois à venir et l'appréciation de la situation actuelle se sont améliorées dans les secteurs manufacturier et des services. Le commerce et la construction observent également une amélioration de leur situation actuelle, mais sont plus pessimistes quant aux prochains mois. En outre, l'indicateur de l'[ifo](#) sur les attentes d'exportations de l'industrie repasse dans le positif (1,4 point, après -1,0), malgré les importantes incertitudes pour 2021.

L'indice du climat à la consommation de la fédération du commerce de détail [HDE](#) baisse pour la troisième fois d'affilée (94,9 points en janvier 2021, -0,7 point par rapport à décembre). La fédération ne s'attend pas à une amélioration à court terme, notamment en raison de la situation sanitaire difficile. Pour l'ensemble de l'année 2020, [Destatis](#) annonce une hausse réelle de 4,1 % (5,3 % en nominal) des ventes du secteur par rapport à 2019.

POLITIQUE BUDGETAIRE

Selon [Destatis](#), la dette publique allemande a atteint au troisième trimestre 2020 le montant record de 2 195 Md€, soit une hausse de 15,6 % (296,4 Md€) par rapport au niveau de fin 2019. L'augmentation a été de 4,1 % par rapport au deuxième trimestre. La dette a le plus progressé au niveau du Bund (+20,3 % par rapport à fin 2019) pour atteindre 1 430,1 Md€. Suivent ensuite les Länder (+9,1 % pour atteindre 631,1 Md€) et les communes (+1,9 % pour atteindre 133,9 Md€). Les caisses de sécurité sociale ont vu leur dette baisser de 8,8 % à 52 Md€.

L'institut macroéconomique proche des syndicats [IMK](#) appelle à un soutien budgétaire pérenne pour assurer la mise en œuvre des investissements d'avenir. Il préconise pour cela, une réforme des règles budgétaires allemandes et européennes (ajout de règles de dépenses et d'une règle d'or pour les investissements). Il se prononce par ailleurs contre une consolidation budgétaire trop rapide, qui risquerait d'handicaper la reprise économique.

Selon une étude du [DIW](#), les pays possédant des règles budgétaires régulant l'endettement et le niveau de dette (tel que le frein à la dette allemand) résistent économiquement mieux à des chocs exogènes (catastrophes naturelles, pandémies) que des pays sans règles comparables. Ces règles permettraient de placer les Etats en question dans une situation plus avantageuse en temps normal, et donc de mieux réagir pendant et après la crise (à condition qu'une clause de situation d'urgence soit prévue).



POLITIQUES SOCIALES

Selon [l'agence](#) fédérale du travail, **l'emploi en 2020** a reculé de 1,1% (à 44,8 M), la crise de la Covid-19 mettant fin à une progression continue de l'emploi depuis plus d'une décennie. Le chômage a augmenté de 19 % à 2,7 M en 2020, le taux de chômage (en définition nationale) atteignant 5,9% (après 5,0% en 2019). Le recours massif au chômage partiel (2,9 M de personnes en moyenne sur l'année selon une première estimation de l'agence) a permis néanmoins de freiner les licenciements. Le nombre de personnes pour lesquelles l'employeur a déposé des demandes de **chômage partiel** est de nouveau en forte augmentation depuis le début du 2^{ème} confinement (660 000 en décembre) alors que le chômage a diminué en décembre (-1,3% sur un mois, en données corrigées des variations saisonnières). Selon une estimation de [l'Ifo](#), 1,95 million de personnes percevaient le chômage partiel en décembre.

La [loi](#) de sécurisation de l'emploi entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021 prolonge des mesures soutien dans le contexte de la crise de la Covid-19 et relève aussi les aides à la **formation** lors du placement en chômage partiel : sous certaines conditions, les coûts de la formation seront pris en charge (100% dans le cas des très petites entreprises de moins de 10 salariés, 50% pour celles ayant au plus 249 salariés...).

Le conseil des ministres a adopté le 6 janvier 2021 le [projet de loi](#) sur l'égalité **participation des femmes aux postes de direction** qui prévoit, sous peine de sanction, que les directoires d'entreprises cotées en bourse et soumises à la cogestion doivent comporter au moins une femme dès lors que les directoires sont constitués de plus de trois membres. Cette représentation minimale est relevée dans les entreprises avec participation du Bund (une femme au moins dès trois sièges au directoire) ou dans les organismes publics d'assurance (une femme au moins dès deux sièges).

ACTUALITE FINANCIERE

MARCHES FINANCIERS

Le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie a émis une **obligation à 100 ans** pour un volume de 2 Md€ avec un coupon de 0,95 % ; la demande a dépassé 3,25 Md€. Le Land émet pour la 3^{ème} fois à 100 ans (les émissions précédentes avaient eu lieu en avril 2019 et en janvier 2020), échéance qui n'est utilisée ni par le Bund ni par un autre Land que la Rhénanie du Nord-Westphalie.

REGULATION FINANCIERE

La *BaFin* exige que les nouvelles règles d'authentification du client pour le paiement en ligne (**directive sur les services de paiement**, DSP2) entrent en vigueur au plus tard le 15 mars prochain. Leur mise en œuvre avait déjà été repoussée de septembre 2019 à décembre 2020.

La fédération des assureurs, *GDV*, publie un [nouveau contrat-type](#) d'**assurance « perte d'exploitation »** qui, dans toutes ses variantes, exclut toute indemnisation en cas de fermeture générale d'entreprises décidée par l'autorité publique. Les cas d'épidémie ou de pandémie sont donc exclus.

BANQUES ET ASSURANCES

L'établissement financier **Portigon** devrait enregistrer en 2020 une perte annuelle d'environ 600 M€ équivalente à celle de 2019 (cf. BE 26/2020) en raison également de rappels d'impôts dus à des fraudes fiscales sur les dividendes dites "cum-ex" commises par WestLB, l'ancienne Landesbank à laquelle il a succédé. Portigon pourrait devoir être recapitalisé par son propriétaire, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, dans la mesure où il a dû utiliser plus de la moitié de ses fonds propres pour régler ses dettes fiscales.



Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Economique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :
Pariser Platz 5
10117 Berlin
Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et
Laurence Rambert
Revu par : François Gautier

Version du 7 janvier 2021